

Les emballages recyclables
et les papiers... dans le bac JAUNE !



Les ordures ménagères... dans le bac VERT !
(Tout ce qui ne va pas dans le bac jaune)



- Pour ne plus recevoir de publicités inscrire **stop pub** sur votre boîte aux lettres.
- Si vous disposez d'un bac vos sacs ne doivent pas être mis au sol.
- Si un jour férié intervient dans la semaine la collecte sera décalée d'une journée.
- Les cartons bruns ne sont pas collectés avec les emballages et les papiers, ils doivent être déposés en déchetterie.

Guide du tri
à votre disposition
dans les bureaux
de la CCEV et dans
votre mairie !

